

Séance du 8 février 2021

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
26/01/2021

Date d'affichage
26/01/2021

Objet de la Délibération
--------------------------

**TRANSPORT SCOLAIRE : prise en charge  
extension du service - ayants droits**

**N° 8.2021**

Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 0

L'an deux mil vingt et un, et le huit février à dix-sept heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

**Présents :** Olivier Fons, Jean-Pierre Pic, David Le Guen, Alain Faust, Michel Gonnet, Stéphane Ferrier

**Secrétaire de séance :** David Le Guen

\*

Monsieur Le Président expose aux membres du conseil qu'une famille a sollicité le passage du ramassage scolaire dans son hameau non desservi actuellement par le transport scolaire car ne remplissant pas les conditions pour être ayants droits : le départ d'un circuit est conditionné par un nombre d'enfant minimum égal à 3.

La Région, compétente en matière de transport scolaire, peut missionner le transporteur pour une extension du circuit à condition que cette extension soit prise en charge par la collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- Demandent à la Région l'extension du circuit : départ du hameau du Chazelet,
- Dit que le surcoût correspondant sera supporté par le SIVOM (au prorata pour l'année scolaire en cours),
- Dit que les sommes correspondantes seront inscrites au budget du SIVOM.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

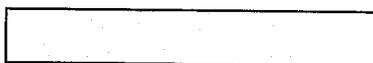
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification

